

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 26 novembre 2015

Présents : Claude Vignon, Dominique Parein, Andrée Séquier, Julie Faivre, Gilles Breton, Laurent Benoit, Giovanni Cadeddu
Excusés : Pierre Barbier, Virginie Dal-Pra, Michel Olivier (pouvoir à Giovanni Cadeddu)

Délibérations du conseil

- Le Préfet de la Drôme a transmis le rapport de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale pour proposer le nouveau schéma départemental, qui prévoit la fusion de la communauté des communes du Vercors avec les communautés des communes du Pays du Royans et du Massif du Vercors. Le Maire rappelle que les élus de St Martin ont intégré le collectif des élus du Royans-Vercors depuis plusieurs mois, qui plaide pour une fusion des 4 intercommunalités : Vercors, Massif du Vercors, Pays du Royans et de la Bourne à l'Isère. Il est donc décidé de refuser la proposition du Préfet et de proposer la fusion des 4 intercommunalités. *Approuvé à l'unanimité.*
- Le rapport de la commission Intercommunale de coopération intercommunale propose également la dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de Roybon, qui lie St Martin et St Julien pour la gestion du bâtiment de l'auberge de Roybon. Les solutions envisagées de transfert de son activité n'étant pas plus satisfaisantes que son fonctionnement actuel, les élus municipaux de St Martin refusent cette dissolution, en accord avec les élus municipaux de St Julien. *Approuvé à l'unanimité.*
- Une consultation a été lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre du réaménagement de la mairie en vue de l'intégration d'une future agence postale communale. 2 équipes candidates ont été sélectionnées et appelées à présenter une offre. Après analyse, l'offre de l'équipe représentée par Mr Florent Patois, architecte DPLG, apparaît comme la mieux-disante. Le Maire propose de retenir son offre d'honoraires, pour un montant de 4 160€HT pour la partie relevés et diagnostic, et de 19 200 €HT pour la partie de mission de base de maîtrise d'œuvre. *Approuvé à l'unanimité.*
- Après consultation, le marché de prestation de déneigement des routes communales éloignées de 2015 à 2018 est attribué à Mr Pierre Bottala, pour un montant horaire de 77 €HT. *Approuvé à l'unanimité.*
- Création d'un poste d'agent recenseur du 12 janvier au 22 février 2016, incluant la formation. Le poste est attribué à Mme Séverine Reymond. *Approuvé à l'unanimité.*
- Le Maire n'étant plus délégué titulaire du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors au titre de conseiller général, il convient de désigner de nouveaux délégués de la commune : délégué titulaire : Claude Vignon, délégué suppléant : Pierre Barbier. *Approuvé à l'unanimité.*
- Vote des tarifs de secours sur l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2015-2016. *Approuvés à l'unanimité.*

→ Approbation d'un nouveau contrat d'assurance des garanties statutaires du personnel de la commune à compter du 1^{er} janvier 2016 avec l'assureur Groupama, pour une durée de 4 ans au taux de 4,86%. *Approuvé à l'unanimité.*

→ Suite au renouvellement partiel du conseil municipal de Vassieux en Vercors, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre de sièges des élus en conseil communautaire. Approbation à l'unanimité de la répartition des sièges suivante du conseil communautaire : 6 pour la Chapelle, 4 pour St Martin, 4 pour St Agnan, 3 pour Vassieux, 2 pour St Julien.

→ Décision modificative du budget communal : création de l'opération « réaménagement de la mairie » et changement de comptes. *Approuvé à l'unanimité.*

Décisions du conseil

→ Le Maire présente le besoin d'acquisition d'un 3^e poste informatique portable pour le secrétariat de la mairie, afin de permettre la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité et des procédures, et d'améliorer les conditions de travail des services administratif et technique. Le conseil approuve.

→ Les conseillers demandent à ce que les comptes-rendus de commissions soient disponibles en ligne. Le prestataire internet de la commune sera contacté pour la mise en place d'un accès sécurisé depuis le site internet.

Informations au conseil

→ Le Maire informe le conseil de la prise de l'arrêté communal désignant la route communale des Michallets comme voie non déneigée.

→ La commission aménagement du village étudie la pertinence du périmètre de la zone 30 du village, au vu des limites de l'agglomération et des distances par rapport aux passages piétons.

→ Suite à une réunion avec les responsables du Service Technique Départemental, il a été convenu de la mise en place d'un bicouche provisoire pour réparer les fissures de la route traversant le village. Un chiffrage de réfection définitive sera fait par le Département, sur la base d'une répartition des dépenses : réfection des fondations pour la commune, goudronnage pour le Département.

Questions diverses

→ Dominique Parein :

- demande quelle réponse peut être apportée au collectif des charbonniers ? Un lieu d'implantation est toujours en cours de recherche avec l'ONF, Gilles Breton suit le dossier.
- demande qu'un représentant de la commune de St Martin soit désigné auprès du conseil communautaire des jeunes : Laurent Benoit est désigné.
- Informe le conseil que l'adhésion de la commune à la FOL26 pour la programmation de cinéma à St Martin coûtera 0,25€ par an par habitant.

→ Laurent Benoit informe le conseil qu'il attend des devis pour un projet de city park ou de skate park.

Secrétaire de séance : Giovanni Cadeddu